

Cellule Communication
Tel : 24.65.60 – 24.66.39

Mardi 12 mars 2013

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 12 MARS 2013

Sous la présidence de Monsieur Harold MARTIN, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 12 mars, a adopté 12 arrêtés.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prorogé de six mois pour le Grand Casino et de douze mois pour le Casino Royal et le casino Tél-Bingo la période transitoire accordée à l'ensemble des établissements pour leur permettre la mise en conformité de leur structure avec la délibération relative à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la pharmacopée en vigueur, elle est composée des textes de la septième édition de la pharmacopée européenne et de ses addenda, et des textes de la onzième édition de la pharmacopée française en vigueur à ce jour.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé 20 licences de pêches dont 17 thoniers en faveur des armements Albacore (1), Baby Blue (2), Navimon (8), Pescana (5), Sea Horse (1) et Iaora Export (3).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné l'Institut d'émission d'outremer (IEOM) en tant qu'organisme public de notoriété chargé du calcul de la valeur nette actualisée (VAN) des projets de Vale Nouvelle-Calédonie et de Koniambo Nickel SAS.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis fin aux fonctions du directeur général de l'office des postes et des télécommunications.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé les véhicules (à quatre essieux) dont le PTAC n'excède pas 38.5 tonnes à circuler sur la route provinciale n° 10 (RP10) sur la commune de Thio.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des frais relatifs au Sommet de la Terre « RIO +20 ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé deux agents de la société EEC en vue de la constatation des infractions à la réglementation relative aux distributions d'énergie électrique.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 4 certificats d'inscription au registre des transports publics routiers de personnes, 4 attestations de capacité professionnelle et 13 cartes professionnelles de conducteur.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé Mesdames Meryl NANGARD, Madeleine HAMU, Séverine PERRIER, Maria BEAUDOIN et Yvette SALOME à pratiquer le démarchage et la vente à domicile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 6 visas long séjour, 8 titres de séjour, 8 autorisations de travail et 82 autorisations de travail concernant les projets miniers..